

Journée du "Maire employeur" 2017 - Les ATSEM

Dernière modification le 04/12/2017

Présentation

Au fil du temps, Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) ont vu leurs missions évoluer, passant d'un rôle d'hygiène et d'entretien à une forte implication dans le domaine éducatif.

Aujourd'hui, près de 50 000 ATSEM œuvrent dans les classes maternelles ou enfantines.

En 2017, à l'occasion de la publication toute récente du rapport ministériel d'inspection sur les missions des ATSEM, le CDG 71 et l'éducation Nationale proposent une journée de réflexion visant à mieux reconnaître le rôle et les missions de ces agents, à mieux articuler les relations hiérarchiques et fonctionnelles et à améliorer leurs conditions de travail.

En présence des acteurs de l'Education Nationale, des représentants des collectivités, des représentants du personnel et des principaux intéressés, le but de cette journée d'échange sera de partager les attentes et les interrogations de chacun afin de mieux répondre aux enjeux organisationnels et pédagogiques de la profession.

Nous vous attendons donc nombreux :

Le 13 décembre 2017
De 9h à 17h
Salle des fêtes de La Roche Vineuse (71960 La Roche
Vineuse)

Inscription



Merci de remplir un formulaire par participant

Programme

09h00 Accueil, présentation de la journée et du cadre réglementaire

10h00 **Les réalités du travail de l'ATSEM :**

- Chiffres clés
- Avantages et inconvénients de la double autorité
- Entre activités municipales et travail à l'école : quel équilibre ?

12h30 Buffet

14h00 **Réflexion autour des bonnes pratiques à adopter :**

- Rôles et missions des différents acteurs
- La prévention des risques professionnels
- Les outils

16h30 **Vers une évolution du métier d'ATSEM**

16h45 Conclusion de la journée

Infos pratiques

Comme chaque année, le repas du midi est offert, il est indispensable de vous inscrire via le lien ci-dessus prévu à cet effet.

Pour tout renseignement complémentaire sur la journée, contactez le CDG71 au 03 85 21 19 19

Plan
